

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Ventient Energy et Q ENERGY France, ouvrent une concertation préalable du **mercredi 29 mai au mercredi 12 juin 2024** inclus pour le **projet de régularisation administratif** du parc éolien de « NEO Plouvien » sur la commune de Plouvien (29).

La société « NEO Plouvien » est une filiale détenue à 100 % par BETA ENERGY INVESTMENTS S.A.R.L, elle-même filiale du groupe Ventient Energy. Ce dernier a mandaté la société Q ENERGY France afin d'assurer la régularisation administrative du parc éolien.

Le parc éolien actuel de « NEO Plouvien » a été mis en service en 2007 et est composé de 8 éoliennes qui n'ont plus de permis de construire depuis juillet 2023. La société Ventient Energy, propriétaire du parc éolien, travaille avec Q ENERGY France au dépôt d'un dossier en juillet 2024 couvrant : la régularisation de l'autorisation d'exploiter des éoliennes 1 et 2, la cessation d'activité partielle pour les éoliennes 3 à 8, ainsi qu'à un nouveau projet éolien en remplacement du parc actuel.

Pendant toute la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra consulter le dossier de concertation mis à disposition en mairie de Plouvien.

Une permanence de l'équipe Q ENERGY France aura également lieu :

Le mercredi 29 mai 2024 de 16h à 20h, salle Aber-Wrac'h (étage de la salle de sports des Ecoles) à Plouvien.

Des observations numériques peuvent être envoyées :

Elles pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : NEO-Plouvien@qenergy.eu.

Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable NEOPlouvien – Observations ».

Des observations écrites peuvent également être déposées :

Un registre sera laissé à disposition du public en mairie de Plouvien et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse faire part de ses observations.

Ou, par voie postale à l'attention de :

Maëlle GOASCOZ
Q ENERGY France
12 Avenue Carnot
Multiburo Nantes Congrès
44 017 NANTES

Pour vous informer sur le projet de régularisation, rendez-vous sur notre site internet dédié : <https://neo-plouvien.qenergy-projets.fr/>. Un dossier de concertation numérique y sera accessible dès le mercredi 29 mai 2024.

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation.